



A.S.A. AUGIAS

“ ÉCURIE CÔTE DE BEAUTÉ ”

**6 HEURES D'ENDURANCE
TOUT-TERRAIN
DE ST PORCHAIRE**

22° Edition

3 - 4 AVRIL 2010

REGLEMENT PARTICULIER



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT-TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète et précise le règlement standard des endurances tout terrain ainsi que la réglementation générale FFSA.
Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale et à la réglementation de la discipline*

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'A.S.A.AUGIAS organise les 3 et 4 Avril 2010 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie Côte de Beauté, organisateur technique, la course d'endurance tout terrain dénommée :

6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DE ST PORCHAIRE

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA. Permis d'organiser : n°: 24 en date du 13 janvier 2010.

Comité d'organisation :

Président : Claude BAUDIN,

Adresse : **A.S.A. AUGIAS Ecurie Côte de Beauté,**

Monsieur Jacky HERBERT

8, Rue de Didonne

17120 SEMUSSAC

Tél.: **06 11 88 18 78** fax : 05 46 05 60 35 - e.mail : jacky.herbert@yahoo.fr

1.1 OFFICIELS :

		N°Licence / ASA
<u>Observateur désigné par la FFSA :</u>	M. Dominique RIOUX	
<u>Président du collège:</u>	Mme Maryse THOMAS	03123 / 0416
<u>Commissaires sportifs:</u>	M. Sylvain OMNES	37320 / 1504
	M. Roger ALVES	09619 / 1101
<u>Directeur de course circuit:</u>	M Gilbert LUCAS	12948 / 1422
<u>Directeurs de course adjoints Circuit :</u>	M Jacques POINOT	05558 / 1101
	M. Sylvain MONNIER	09636 / 1307
	M Roger DESMOULINS	04799 / 1722
<u>Médecin chef :</u>	Dr Serge MOUNSANDE	
<u>Commissaire technique responsable FFSA :</u> <u>Commissaires techniques :</u>	M. Serge LARQUEY	08454 / 1006
	M. Jean Claude DUSSOUBS	51192 / 1014
	M Robert BARDET	13850 / 1101
	M Bernard LAFOND	14448 / 1101
	M Thierry BAROU	153112 / 1106
	M Sébastien VERRON	46757 / 1714
<u>Chronométrateur responsable:</u>	M. Jean Marie SAINT JEAN	01054 / 1003
<u>Chargé des relations concurrents:</u>	Mme Cathy CONDEMINE	56617 / 1110
	M Claude DELOUBES	16424 / 1110
<u>Chargé des relations avec la presse:</u>	M Mathieu MOREAU	165553 / 1101

1.2 HORAIRES

- Parution du règlement et ouverture des engagements : **lundi 14 février 2010 à minuit**
- Clôture des engagements : **vendredi 19 mars 2010 à minuit.**
- Vérification des documents et des voitures : **samedi 03 Avril 2010** de 8h30 à 10h30.
Lieu : Voir article 1.3
- 1ère réunion du collège des commissaires sportifs: **samedi 03 Avril 2010 à 10h**
Centre Paul Chenereau à St Porchaire
- Publication et affichage des équipages admis au départ : **samedi 03 Avril 2010 à 13 h 00**
au PC Course et à l'entrée des stands

1.3 VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

1/ Administratives : Samedi 03 Avril 2010, Salle Basse de la Mairie de St Porchaire de 8 H 30 à 10 h 15.

2/ Techniques : Samedi 03 Avril 2010, Centre Ville Place Bezier près de la Mairie de St Porchaire de 8 h 45 à 10 h 30

Les vérifications finales seront effectuées au garage VIERA, agent Peugeot à St Porchaire

Main d'œuvre : tarif horaire, 45 € TTC.

1.4. Eligibilité :

La course compte pour:

- Le Championnat de France d'Endurance Tout Terrain,
- Le Trophée Endurance 4x4,
- Le Challenge Endurance 2x2, (Deux roues motrices)
- Le championnat du CRSA Poitou Charentes

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS:

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

Ecurie AUGIAS « Côte de Beauté »
Monsieur Jacky HERBERT
8, Rue de Didonne
17120 SEMUSSAC

Téléphone : 06.11.88.18.78 Fax : 05 46 05 60 35

Permanence pendant la course au PC Presse : 06 76 83 72 05 (Mathieu) ou 06 80 75 34 57 (Yann)

dès la parution du présent règlement jusqu'à la date de clôture fixée au **Vendredi 19 Mars 2010 à minuit**. Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, de la demande d'engagement correctement complétée et accompagnée des photocopies demandées.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 1) : Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 Euros**
- 2) : Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 Euros**

3.2 EQUIPAGES

Cette course ne sera pas autorisée avec coéquipier.

Article 4- VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES :

Conforme au règlement technique des rallyes et endurance Tout Terrain FFSA. Et les voitures T1 FIA conformes au règlement technique rallyes TT FIA, en possession du Passeport Technique FIA.

Article 5 – PUBLICITE

La publicité (obligatoire et facultative) sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS :

Le tracé du circuit conforme aux critères d'approbations des circuits Tout Terrain d'une longueur de 5 kms (circuit artificiel) se trouve sur le site naturel des « Carrières GCM »,
Il est situé sur la commune de St PORCHAIRE, accès par la RN 137, entre Saintes et Rochefort.

6.6. PARC FERME :

Sur le site (matérialisé)

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE :

Le tableau d'affichage sera situé au panneau officiel situé à l'entrée des stands au Bungalow Relations Concurrents
Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles des dispositions et classements qui seront affichés.

Article 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 ESSAIS

7.1.1 Essais libres : samedi 03 Avril 2010 de 14 h 00 à 15 h 30.

7.1.2 Essais qualificatifs : samedi 03 Avril 2010 de 16 h 00 à 18h 30.

7.2 BRIEFING

Le Briefing obligatoire des pilotes aura lieu le samedi 03 Avril 2010 à 13 H 00 à l'entrée des stands (au bungalow relations concurrents). **Emargement obligatoire pour tous les pilotes.**

7.3 COURSE

La course se déroulera en deux manches de 3 heures. (Avec parc fermé entre les manches)

Sortie des stands : Dimanche 04 Avril 2010 de 8 h 15 à 8 h 30

Départ 1^omanche : Dimanche 04 Avril 2010 à 9 h 00

Départ 2^omanche : Dimanche 04 Avril 2010 à 14 h 00 (dans l'ordre du classement de la 1^omanche)

Arrivée : Dimanche 04 Avril 2010 à partir de 17 h 00 (sur le 1^opilote ayant effectué le plus grand nombre de tours)

7.5.1 Les transpondeurs sont obligatoires et seront fournis par l'organisateur

Article 8 - RECLAMATIONS APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

En dehors des pénalités prévues à la réglementation générale, les pénalités suivantes seront appliquées :

- Remorquage sur le circuit par l'organisateur		Pas de pénalité
- Carburant dans les stands		Exclusion
- Non lisibilité des numéros	1 ^o infraction	Avertissement
	2 ^o infraction	moins 2 tours
- Non arrêt du moteur en zone de ravitaillement		moins 1 tour
- véhicule particulier hors assistance dans les stands		moins 1 tour
- remorque dans les stands ou en dehors du parc prévu		moins 1 tour

Article 9 – CLASSEMENTS

Le classement final sera affiché à partir de 17 heures, au panneau officiel, à l'entrée des stands.

Article 10 - PRIX

10.3 Coupes :

Des trophées et coupes de qualité seront réparties sur la base du classement : scratch, groupe et classe et ne seront pas cumulables.

Cinq commissaires tirés au sort recevront une coupe.

Dans la mesure où la remise des prix aura lieu à l'heure prévue, les pilotes classés qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.

10.4 REMISE DES PRIX :

Elle se déroulera le dimanche 04 Avril 2010 à 18 h 00 au podium près du parc ou à la Salle des Fêtes de St Porchaire. (selon le temps)

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES A CETTE ÉPREUVE

- 1 / Le Meeting comprend :

A/ ESSAIS

le **SAMEDI 03 AVRIL 2010 de 14H00 à 18H30.**

- Les essais se dérouleront conformément à l'article 7.5.13. du règlement fédéral endurance TT.
- L'ordre de départ sera communiqué au briefing de 13h00 et affiché au bungalow relations concurrents.
- Les essais qualificatifs servant à établir la grille de départ, se dérouleront en une manche de 2H30, sur 1 tour, de minute en minute, (de 16H00 à 18H30) et seront précédés par une série d'essais libres de 1H30 obligatoire pour chaque pilote (de 14H00 à 15H30). Minimum 1 tour de Reconnaissance + 1 tour chrono.
- Les pilotes participants aux séries d'essais doivent être à la disposition de la direction de course à 13H00 (Briefing).
- **Lors du briefing, seront tirés au sort les 1/2 engagements offerts et remis sur place.**
- Seul le meilleur tour chronométré de l'équipage sera retenu pour définir la grille de départ.
- Les temps seront pris au 1/10^{ème} de Seconde.
- Affichage des grilles de départ de la course du DIMANCHE 04 AVRIL au P.C. de la course et à l'entrée des stands à partir de 19H00 au bungalow Relations Concurrents le SAMEDI 03 AVRIL 2010.

B/ ÉPREUVE

Le **DIMANCHE 04 AVRIL 2010 de 09H00 à 17H00.**

- Durée totale : 6 Heures en 2 manches de 3 heures
- Temps de conduite Maxi : 1 H 30 consécutives par pilote
- La sortie des stands sera ouverte aux pilotes 45 min avant le départ (8H15), et sera fermée 30 min avant (8H30) ce même départ (09H00).
- Le Classement Final : Sera établi selon le plus grand nombre de tours effectués pendant le temps imparti rectifié par les pénalisations encourues.

- 2 / Ravitaillement :

- Il n'y aura pas de pompes Super et Gas-Oil sur place.
- Station ESSO Garage VIERA PEUGEOT et station INTERMARCHÉ à 1Km de l'entrée ou de la sortie du circuit à St PORCHAIRE.
- RAVITAILLEMENT. Les équipages devront ravitailler une fois par tranche de 3 heures, celui-ci devant avoir lieu obligatoirement au cours des 2 premières heures de chaque manche.
- Pendant le ravitaillement dans la zone de sécurité les véhicules devront avoir : **LE MOTEUR COUPE**. Il est également **INTERDIT DE FUMER**.
L'EQUIPAGE devra OBLIGATOIREMENT être en dehors du véhicule.

- 3 / Numéros de toit: (article3.3)

Outre les numéros de la partie haute arrière de la carrosserie (gauche et droite) chaque voiture aura des numéros de toit, apposés sur une plaque de 24 cm de haut sur 35 cm de long placée dans l'axe de la voiture. Les numéros seront apposés des deux côtés de la plaque. La hauteur des chiffres sera de 23 cm et la largeur du trait de chaque chiffre de 4 cm.

- 4 / Remorquage :

Pendant la durée des essais le samedi et pendant la course de dimanche, **seuls seront remorqués les véhicules roulants.**